

**A QUI S'ADRESSE LA
FORMATION**

Personnels administratifs,
Personnels soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans
un esprit pragmatique, où l'action
domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises
en situation alternent entre les cas
« réalistes » et les cas « décalés »

pour permettre à chacun de
prendre le recul nécessaire et
d'intégrer les outils et les
meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et
évolutive, suivant « brique sur
brique » ce qui a été acquis
précédemment pour un
apprentissage exponentiel,
renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique

Cofordis

La responsabilité du personnels soignant en établissement de santé public

Objectifs de la formation

- Savoir reconnaître une situation qui pousse le professionnel hors de son cadre d'exercice légal
- Connaître les responsabilités de chacun en cas de contentieux médical
- Appréhender les règles juridiques qui encadrent les pratiques professionnelles

Le programme de formation « Responsabilité du personnel soignant » s'adapte au public concerné :

- Une session de formation à la responsabilité juridique est prévue pour le personnel infirmier et manipulateur de radiologie
- Une session de formation à la responsabilité juridique est prévue pour le personnel aide Soignant
- Une session de formation à la responsabilité juridique spécifique pour le personnel cadre de santé



Programme – réf. : P.SA.RPSESAPP

• **Module 1 : la responsabilité juridique du soignant en établissement public**

- ✓ Qu'est ce que la responsabilité juridique du soignant ?
- ✓ Les fondements de cette responsabilité
- ✓ Les trois types de responsabilité du personnel soignant :
 - La responsabilité disciplinaire
 - La responsabilité civile et administrative
 - La responsabilité pénale
- ✓ La responsabilité de l'établissement de santé

• **Module 2 : Les assurances**

- ✓ L'assurance personnelle du soignant
- ✓ L'assurance de l'hôpital

• **Module 3: Comment se défendre face à la multiplication des contentieux**

• **Module 5: Cas Concrets et mise en situation et débat entre les différents professionnels sur l'exercice de leurs professions respectives.**

Modules pouvant être ajoutés au choix :

• **Module 6 : Le secret professionnel**

- ✓ Qu'est ce que le secret professionnel?
- ✓ Quelle différence avec le secret médical ?
- ✓ Les limites du secret professionnel
- ✓ Débat sur le secret professionnel

• **Module 7 : Présentation et explication de la responsabilité des infirmiers et des aides soignants lors de leur pratique quotidienne du soin et en cas de dommage sur un patient. Des exemples de décision de justice illustreront nos propos.**

• **Module 8: Présentation et explication des risques liés au glissement de compétence entre infirmier et aide soignant et entre infirmier et médecin**